



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mèl : yves.paul@oise.fr
Tél. : 03.44.10.72.35
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Beauvais, le **03 AOUT 2016**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
De HOUDANCOURT.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 8 avril 2016, reçue le 15 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de HOUDANCOURT, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

Le territoire communal est traversé par les routes départementales (RD) n°s 200, 13 et 60.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics.

Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011 :

- La RD 200 est une route de 1^{re} catégorie (route assurant des liaisons à caractère régional et desservant des pôles économiques importants) ;

Elle est classée route à grande circulation par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009.

- La RD 13 est une route de 3^e catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne) ;
- La RD 60 est une route de 4^e catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements »

1.3 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 13, au PR 2.720, de 2 946 véhicules dont 3,4 % de poids lourds, en janvier 2014 ;
- Sur la RD 200, au PR 36.000, de 14 425 véhicules dont 9,8 % de poids lourds, en décembre 2014.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement

En l'état, aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué.

1.5 Accidentologie entre le 01/01/2010 et le 30/12/2015

- Sur la RD 13, 1 accident est survenu ayant provoqué 1 blessé hospitalisé.

1.6 Projets routiers inscrits au PDMD

Le Département de l'Oise a inscrit, dans le Plan départemental pour une mobilité durable adopté le 20 juin 2013, comme liaison d'intérêt régional, la liaison RN31 / RN2. Cette liaison se décompose en 4 sections fonctionnelles dont la déviation de CHEVRIERES consistera à reporter le trafic de transit de la RD 155 en dehors de l'agglomération. Le territoire de la commune d'HOUDANCOURT est concerné par ce tronçon.

2) TRANSPORTS

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de HOUDANCOURT est concernée par :

- La ligne régulière 8C, SACY-LE-PETIT / PONT-SAINTE-MAXENCE ;
- les lignes scolaires desservant les établissements scolaires de CLERMONT et le regroupement scolaire pédagogique de HOUDANCOURT et SACY-LE-PETIT.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le département, en lien avec Oise Tourisme, est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de HOUDANCOURT n'est traversé par aucun circuit inscrit au PDIPR.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD)

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de HOUDANCOURT est concerné par l'ENS d'intérêt local « Bois de Villette/Boursaults, Butte sableuse de Baron et des Boursaults »(SOI09).

La fiche descriptive est jointe au présent courrier

Pour information, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

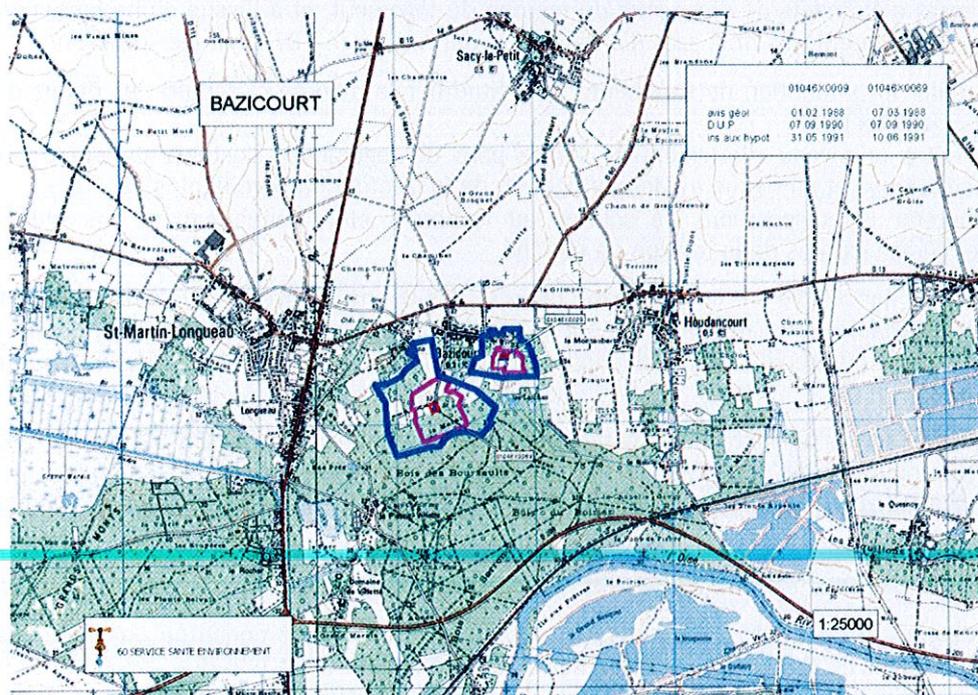
Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS. Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de HOUDANCOURT n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Eau potable :

La commune de HOUDANCOURT est alimentée par les deux captages du syndicat de la région de SAINT-MARTIN-LONGUEAU implantés sur le territoire de la commune de BAZICOURT.

La qualité des eaux distribuées est conforme aux normes en vigueur.



2.2 Assainissement :

La commune dispose d'un système d'assainissement collectif. Les effluents sont rejetés sur la station d'épuration d'une capacité de 750 équivalents-habitants, implantée sur le territoire communal et mise en service en 2015.

2.3 Rivière :

La commune de HOUDANCOURT est membre du Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien de la Contentieuse (SIREC) à qui elle a délégué sa compétence.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par le l'Oise, le ru Contentieuse, le ru Marais d'Houdancourt, le ru Houdancourt, le ru Esquillons, le ru Marais de Chevières et le ru Nancy.

Avec la prochaine mise en place du volet Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera prochainement transférée à l'échelon communautaire, qui pourra intégrer le syndicat mixte. Ainsi, l'évolution GEMAPI devrait redonner à ce territoire une nouvelle dynamique notamment sur les opérations d'entretien.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) a entrepris une étude de gouvernance sur l'ensemble de son territoire en incorporant également le ru de Rhôny.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de HOUDANCOURT et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, opendata.oise.fr, thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Canton d'Attichy, EPCI auquel appartient la commune de HOUDANCOURT, le PDH préconise la production annuelle de 82 à 92 logements à l'horizon 2020 dont 25% de logements en locatif social et 25% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

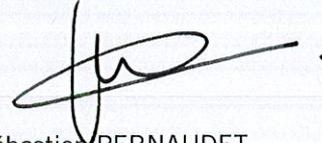
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant :
«<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

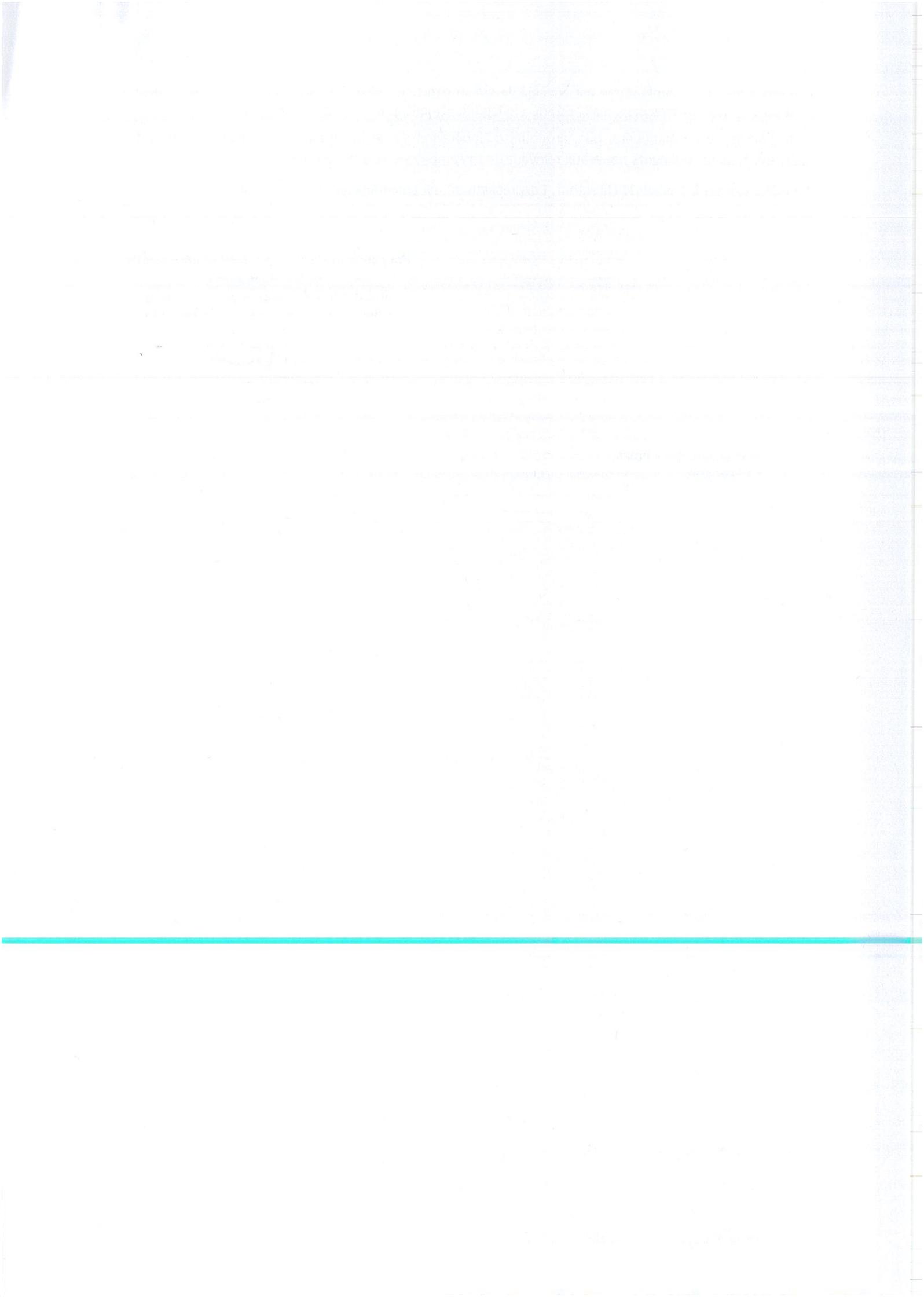
Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général adjoint en charge
des finances et de la modernisation



Sébastien PERNAUDET

P.J. : - Extrait de 1 circuit PDIPR
- 1 fiche ENS





SOI09

Coteau de la Logette



ID

Surface : 13**Altitude :** 60 - 120 m**Entité paysagère :**

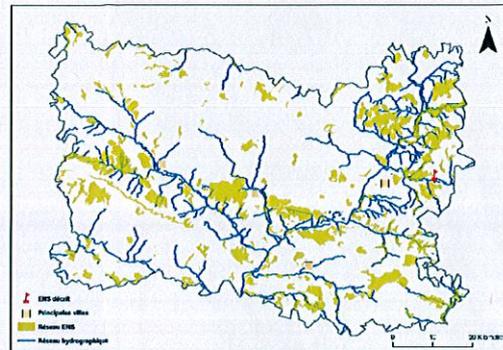
SOISSONNAIS.

Canton(s) concerné(s):

ATTICHY.

Commune(s) concernée(s) :

ATTICHY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220420001.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

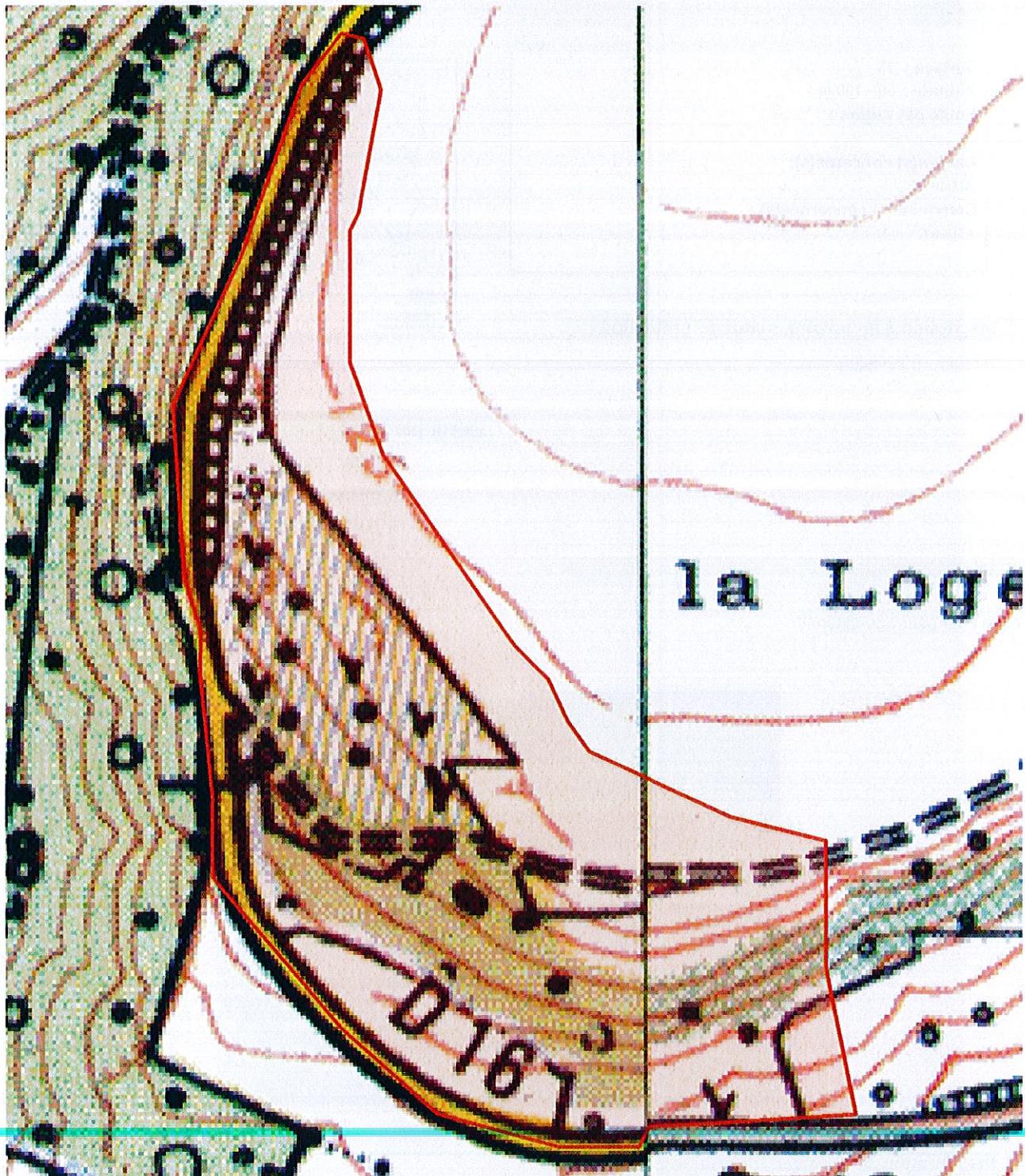
Vocation proposée

Gestion par pâturage extensif



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le coteau est situé sur la rive droite de la vallée de l'Aisne. Il est exposé au sud-est et comprend de nombreux boisements thermocalcicoles, en particulier une hêtraie surplombant la route. Ça et là subsistent quelques pelouses calcicoles peu à peu colonisées par une strate arbustive composée essentiellement de prunelliers et d'aubépine.



 Délimitation de l'ENS

0 50 100 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les pelouses calcicoles et calcaro-sableuses, les ourlets et les bois thermocalcicoles

Espèces végétales remarquables

La Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), sur les écorchures ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; le Bugle rampant (*Ajuga chamaeypytis*) ; la Brunelle laciniée (*Brunella laciniata*) ; la Koelérie grêle (*Koeleria macrantha*)

Espèces animales remarquables

Le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) ; le Souffré (*Colias australis*), l'Azuré bleu-nacré (*Lysandra bellargus*) ; le rare Léopard agile (*Lacerta agilis*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Des reliquats de connexion existent encore entre les différentes pelouses au sein du site, maintenant une certaine fonctionnalité des milieux. Les boisements tendent à recoloniser cette zone et sont liés entre eux.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Les zones de coteau, tant les boisements que les pelouses, sont limitées par l'emprise de la D81 d'un côté et par les zones d'agriculture intensive de l'autre.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les boisements tendent vers leur équilibre et colonisent le site sur des versants abrupts et des escarpements rocheux. Leur état de conservation est bon. Les pelouses par contre tendent à disparaître par fermeture des milieux. Le cortège d'espèces associé est toujours présent mais semble être en régression. De nombreuses pistes de cross (a priori, aucun passage de véhicule motorisé n'est à déplorer) dégradent le site.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Ce site est de faible superficie et ne se dissocie pas du reste du coteau droit de l'Aisne. Depuis l'extérieur, il est donc difficile d'identifier le site. Par ailleurs, le contexte local ne permet d'avoir une vision nette des coteaux. Depuis le plateau, les boisements émergent à peine. Depuis le fond de vallée, le seul axe de perception est la RD16 sinon les boisements de zone humide sont des obstacles visuels continus. Cet ENS est structuré par un boisement ancien et un boisement plus récent (recolonisation des pelouses sèches de coteaux). Il n'y a pas de belvédère sur la vallée, les accès intra site sont de toute façon limités. **Ce site n'affiche pas de réel intérêt paysager, il est banal. En revanche, on relèvera la présence d'un muret en tuffeau longeant le site et la RD16.**



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par la D81. De nombreux chemins forestiers partent dans les boisements et de nombreuses pistes de VTT ou vélo-cross sillonnent une grande partie du site.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Loisirs, VTT, vélo-cross

Principales activités aux alentours

Agriculture céréalière, foresterie (plantation résineux)

Fréquentation

Elle est moyenne à forte : les pistes de VTT sont régulièrement empruntées. La fréquentation doit être évitée un maximum sur les secteurs en pelouse sèche afin que des opérations de gestion efficaces puissent se mettre en place. Le fléchage d'un parcours VTT à proximité du site est faisable. La valorisation touristique du site sur le plan écologique n'est pas possible avant la mise en place d'actions de gestion.

Réglementations diverses

Décharge interdite par panneau

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Défaut de gestion, plantation de résineux

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour le site existant
- Soutien financier aux communes gestionnaires
- PDIPR/Valorisation site CSNP/Visites scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi